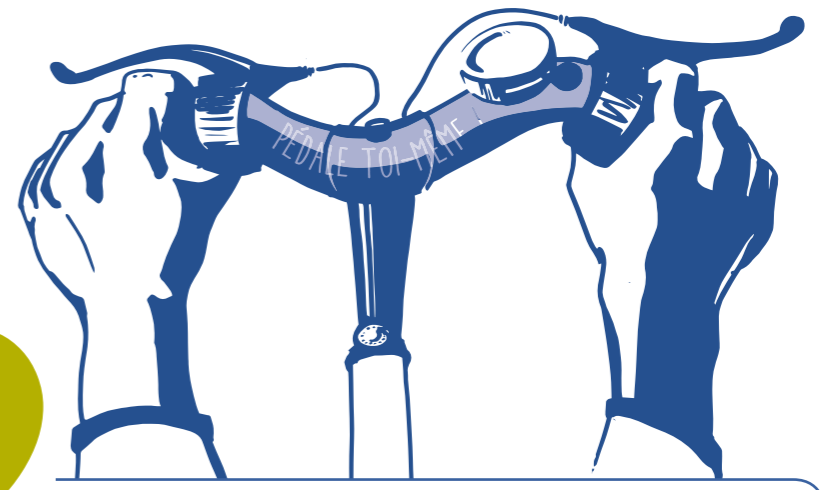


CHARTRE ECO-STRUCTURE

commune aux 3 maisons de quartier



ENGAGER LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT COMME UN DES 3 PRINCIPES D'INTERVENTIONS DE NOS PROJETS ASSOCIATIFS

Rappelant cette célèbre citation de Gandhi, nous nous posons la question suivante : comment les Hommes peuvent-ils cohabiter avec la misère quand on sait qu'ils produisent suffisamment de richesses pour satisfaire les besoins primaires de l'ensemble de la planète ? -Patrick Viveret.

Il y a suffisamment de ressources pour répondre aux besoins de tous, mais pas assez pour satisfaire le désir de possession de chacun

DES PROJETS ADAPTÉS

- Activer les pédagogies qui sensibilisent les mineurs au **respect de l'environnement** (projet éducatif, projet pédagogique et projet d'activités)
- Former et développer la pratique de la **constitution de repas**, de choix des aliments pour les accueils de loisirs auprès des mineurs et de l'ensemble des actions des maisons de quartiers
- Participer à l'accompagnement social du changement de comportement envers les habitants du territoire pour la **citoyenneté**.
- Favoriser le **transport collectif**, mutualisé, l'utilisation de transports doux dans les déplacements des adhérents aux actions des structures partenaires
- Rendre visible** et lisible son action auprès de ses adhérents, publics, partenaires, collaborateurs...
- Favoriser l'utilisation, fabrication à partir de **matériaux récupérés**.
- Permettre aux associations utilisatrices des locaux de **respecter la charte**.



FONCTIONNEMENT EN INTERNE

Dans leurs gestes quotidiens, les équipes, les administrateurs et les équipes salariées s'orientent vers un comportement citoyen et responsable :

- Former et informer l'ensemble de son personnel « volontaire », permanent, intervenant pour l'inciter à développer des pratiques professionnelles, d'encadrement d'activités respectueuses du **développement durable**.
- Instaurer le **tri sélectif** des déchets dans l'ensemble de ses locaux.
- Favoriser le **transport collectif**, mutualisé, l'utilisation de transports doux dans les déplacements professionnels.
- Penser et proposer un **ré-aménagement** des locaux et des équipements dans un souci de « **haute qualité environnementale et sociale du travailleur** ».
- Signaler tout dysfonctionnement d'**énergie** : fuite d'eau, problème de chaleur,...
- Favoriser l'information, la sensibilisation aux **économies de « flux »** (eau, électricité, chaleur) dans les locaux, équipements, camps, séjours...
- Limiter l'utilisation abusive du **papier** en imprimant, en recto-verso, sur du brouillon, du papier recyclé, en n'imprimant pas « forcément » les courriels, limitant les documents papier de présentation des actions mis à disposition du public.
- Ne plus utiliser de vaisselle ou de matériel **jetable plastique**. Développer le compostable, le réutilisable, le durable.
- Les PC et **appareils électriques sont éteints** une fois leur utilisation terminée. Avoir une utilisation raisonnée des stockages de messageries électroniques et des serveurs (trier, réduire, jeter).
- Chacun veille à l'**extinction des lumières** lorsqu'il sort d'une salle
- Acheter responsable** (consommables et fournitures). Une sélection de fournisseurs de proximité et respectueux de l'environnement au moindre coût global : nous privilégierions à chaque fois que cela sera possible, dans les achats. Les **produits bios**, locaux, non emballés et les moins impactant d'un point de vue toxique. Choisir des fournisseurs en fonction de leur **éthique environnementale** dans la limite d'un coût supportable. Les produits d'entretien bénéficiant d'un **éco-label** seront utilisés prioritairement. L'utilisation des produits jetables est maîtrisée.